

➔ INSTALLER DES PAYSAN-NE-S SUR MA COMMUNE : MOBILISER LE FONCIER AGRICOLE

ENJEUX

Les porteur-euse-s de projet en « agriculture citoyenne de proximité » ne sont pas rares. Pourtant, peu parviennent à s'installer concrètement car ils ne sont pas issus du monde agricole. Pour la plupart, ils ne disposent pas d'un patrimoine familial et ne trouvent pas de foncier disponible.

La mobilisation du foncier agricole sera l'une des principales clés pour l'installation d'un-e agriculteur-ice sur un territoire, et pour cela les collectivités peuvent les aider.

ILS SONT PASSÉS À L'ACTION

- La commune de Pussay (91) a permis l'installation d'un couple de maraîchers biologique sur 4ha de terres, dont elle était propriétaire, qui étaient précédemment exploitées par des céréaliers.
- Dans le PNR du Livradois-Forez, les élus ont mis en place un repérage systématique des agriculteurs qui vont cesser leur activité dans les 5 prochaines années, avec un chargé de mission spécialement délégué à cette tâche. Il s'agit de stopper la disparition des fermes en anticipant la recherche de porteurs de projets et la transmission.
- L'agglomération de Perpignan a conduit une démarche de mobilisation des friches : 50 hectares ont été réunis permettant l'installation de 5 nouveaux agriculteurs.
- La commune de Bourgoin-Jallieu (38) a permis l'installation de 2 maraîchers bio sur son territoire, en faisant l'acquisition conjointe d'une ferme avec la Foncière Terre de Liens.
- Le syndicat mixte des Monts d'Or, près de Lyon, a créé une ferme intercommunale loués ensuite à de jeunes agriculteurs, en mobilisant du foncier et en construisant un bâtiment d'exploitation.

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

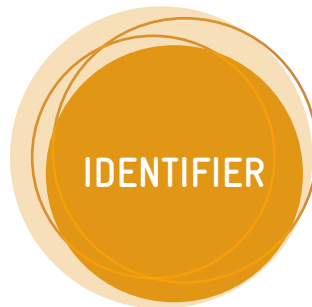
24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

RÉSEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 01 45 23 42 19

contact@amap-idf.org • www.amap-idf.org



IDENTIFIER

REPÉRER L'EXISTANT SUR LA COMMUNE

- Repérer et connaître les exploitations, les surfaces agricoles dans la commune, leur structure et leur mode de faire-valoir (propriété ou fermage). La SAFER et le Pôle Abiosol peuvent vous renseigner.
- Identifier les surfaces agricoles qui sont propriétés de la commune, et qui pourraient être mobilisées pour une installation, sous réserve qu'elles ne soient plus sous bail.



AGIR

RENDRE LE FONCIER DISPONIBLE

- Mobiliser les terres en friche qui peuvent exister suite aux aménagements ou à l'urbanisation (art. L 125-1 du Code rural).
- Stocker des terres en attendant la finalisation du projet agricole, via la SAFER ou par une intervention directe (art. L 300-1 du code de l'urbanisme).
- Soutenir une acquisition solidaire via un organisme éthique comme Terre de Liens.



INITIER

MOBILISER LES RESSOURCES LOCALES

- Inciter à la conversion des agriculteurs de la commune, qui pourraient fournir des produits de proximité : le Groupement des Agriculteurs Biologiques peut proposer une étude de conversion et accompagner les agriculteurs volontaires.
- Repérer les agriculteurs qui vont cesser leur activité à moyen terme et qui n'ont pas de successeur identifié, avec l'aide de la Chambre régionale d'agriculture et du Pôle Abiosol.



DÉVELOPPER

ENGAGER UN PROJET DE TERRITOIRE

- Créer une ferme communale ou une ferme-relais pour y installer directement un-e paysan-ne-s avec un bail ou un crédit-bail.
- Penser le développement de l'agriculture à l'échelle du territoire, niveau pertinent pour gérer le foncier, organiser les débouchés et les filières. Mobiliser pour cela les instances existantes (intercommunalité, PNR, etc.).

➔ INSTALLER DES PAYSAN-NE-S SUR MA COMMUNE : CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES

ENJEUX

Malgré la mobilisation de foncier, l'installation d'un-e paysan-ne ne se réalise pas de façon automatique, car d'autres freins peuvent persister. Le manque d'expérience et d'insertion locale, l'éloignement des débouchés, les difficultés pour se loger sont des contraintes à prendre en compte afin de permettre la réalisation d'un projet d'installation. Là encore, les élus ont un rôle à jouer.

ILS SONT PASSÉS À L'ACTION

- En Seine-et-Marne, à Villenauxe-la-Petite, un espace-test accueille depuis 2011 des porteuses de projets agricoles (voir aussi Tremblay-sur-Mauldre, 78)
- À Langouët (35) la cantine scolaire est passée totalement en bio avec l'aide du GIE des producteurs bio du département. Depuis le 1er janvier 2014, l'ensemble des cantines de Saint-Étienne est également 100 % bio.
- Sur le plateau de Millevaches, en Limousin, les acteurs locaux sont mobilisés pour conventionner des logements passerelles avec les propriétaires, destinés à accueillir les nouveaux habitants le temps de trouver une solution pérenne de logement.

IDENTIFIER

INCITER UN DIALOGUE TERRITORIAL

- Il est utile de rencontrer les différents organismes qui peuvent contribuer à une installation agricole afin de trouver le bon interlocuteur lorsque le-la porteur-euse de projet connaît des difficultés.
- De par leur statut les communes sont les plus légitimes pour animer la concertation entre les différents acteurs du territoire.

INITIER

CRÉER DES DÉBOUCHÉS

- La collectivité peut soutenir ou impulser la création de débouchés : points de ventes de producteurs, AMAP, etc.
- La collectivité peut assurer un débouché via la commande publique, dans la restauration collective.

AGIR

FACILITER L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE

- Pour ce faire, les collectivités peuvent mettre à disposition des terres pour permettre à un-e porteur-se de projet de se tester et de se créer un réseau. Acquérir des savoir-faire pratiques et s'intégrer dans le tissu agricole sont des enjeux importants pour sécuriser le parcours d'installation agricole.

DÉVELOPPER

FACILITER L'INTÉGRATION LOCALE

- Se loger est parfois difficile pour un agriculteur arrivant sur la commune. La création de logements passerelles ou la mise à disposition d'un logement social peut apporter une réponse.

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

RÉSEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 01 45 23 42 19

contact@amap-idf.org • www.amap-idf.org

➔ PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES : PENSER UNE PLANIFICATION DURABLE

ENJEUX

Longtemps considéré comme un espace vide sur lequel la ville pouvait s'étendre pour répondre à ses besoins de logements ou son développement économique, l'espace agricole est aujourd'hui mieux pris en compte par la plupart des collectivités. Cependant, il reste des marges de manœuvre aux élu-e-s pour penser une planification vraiment durable, qui concilie à la fois le développement de la ville et celui d'une agriculture de proximité.

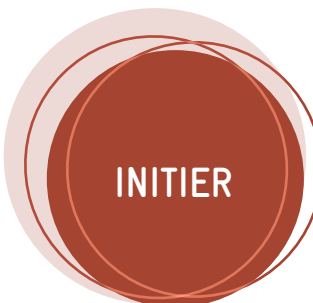
ILS SONT PASSÉS À L'ACTION

- PLUI du Cœur de Puisaye (89)
- SCOT de Rennes agglomération : concept de «ville-archipel» qui intègre l'agriculture périurbaine comme composante de la ville, qui intègre des objectifs chiffrés en terme de densité de l'habitat et de limitation de la consommation de l'espace agricole, qui interdit strictement le mitage et empêche le développement de mégalo-poles.
- En Europe du Nord, il est fréquent que les nouvelles constructions soient réalisées sur les espaces non bâtis dans les zones résidentielles, en valorisant les surfaces de jardins et pelouses d'une propriété individuelle qui n'ont pas d'usage alimentaire ou récréatif indispensable (on parle de démarche BINBY « Build In My BackYard »).



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC AGRICOLE PARTAGÉ

- Dans le cadre de l'élaboration du SCOT et du PLU, il s'agit de fournir une analyse approfondie des enjeux agricoles locaux et du potentiel des terres au regard des besoins alimentaires et de la préservation du cadre de vie.
- Associer les citoyens, les agriculteurs, les réseaux de consommateurs pour définir des objectifs concertés et chiffrés.



SE METTRE EN COHÉRENCE

- Prévoir un SCOT intégrant à part entière les enjeux agricoles et adapté aux réelles dynamiques démographiques.
- Appliquer et faire appliquer la déclinaison des SCOT dans les PLU. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est opposable et permettra de s'en assurer.
- Penser le PLU à l'échelle de l'intercommunalité, pour sortir des logiques de concurrence territoriale (futurs PLUI).



REPENSER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Construire dans l'espace urbain, en mobilisant les friches, les locaux désaffectés, les « dents creuses », les espaces non bâtis des zones résidentielles.
- Superposer les usages, en construisant en hauteur plutôt qu'en étalant.

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

RÉSEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 01 45 23 42 19

contact@amap-idf.org • www.amap-idf.org

➔ PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES : PROTÉGER À LONG TERME

ENJEUX

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) restent des outils à moyen terme : leur révision régulière par les municipalités successives rend difficile la préservation à long terme des terres agricoles. Le législateur a prévu d'autres outils pour limiter la consommation de terres, voire « sanctuariser » des secteurs clés pour l'agriculture.

ILS SONT PASSÉS À L'ACTION

● ZAP de Vernouillet : 80 hectares de friches réhabilités en jardins familiaux, maraîchage, arboriculture.

● PAEN Marne et Gondoire (77) travail en cours sur près de 3 700 hectares.

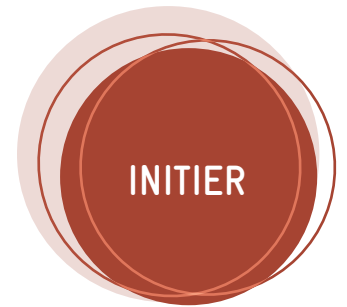
● DUP Lons-le-Saunier : une déclaration d'utilité publique a été prise en 2012 par la préfet sur le périmètre rapproché de captation d'alimentation en eau de la ville de Lons-le-Saunier. 220 ha sont concernés, sur lesquels les agriculteurs ont l'obligation d'aller vers la suppression de produits de synthèse afin de préserver durablement la qualité de la ressource en eau. La collectivité rachète petit à petit les surfaces et indemnise les agriculteurs pour les contraintes imposées.



IDENTIFIER

ÉTABLIR UN ZONAGE

- Cibler les zones agricoles menacées par l'urbanisation, où les agriculteurs ont besoin d'avoir des garanties à long terme.
- Recenser les besoins stratégiques pour le monde agricole : maintien des sièges d'exploitation, possibilité de développement, plan de déplacement, etc.
- Impliquer les agriculteurs dans une phase de diagnostic partagé.



INITIER

PROTÉGER UN SECTEUR DE LA COMMUNE

- La Zone Agricole Protégée (ZAP - LOA de 1999) est une servitude d'utilité publique, qui protège un espace agricole d'intérêt général sur la commune ou un regroupement de commune :
 - ★ Elle sécurise les agriculteurs concernés en empêchant tout changement d'usage dans le PLU.
 - ★ La ZAP ne peut être remise en cause que par un arrêté préfectoral.



AGIR

PROTÉGER ET DÉVELOPPER

● Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PPEAN) (Loi DTR 2005), adosse la protection pérenne des terres à la mise en place d'un plan d'action pour développer l'agriculture locale :

★ Il est initié par le Conseil général à la demande d'une commune ou d'une intercommunalité.

★ Il comprend également un droit de préemption permettant d'acquérir des terres agricoles ou naturelles.



DÉVELOPPER

ACHETER POUR PROTÉGER

● Les communes peuvent également faire le choix de protéger les terres en les soustrayant à la propriété privée.

● Elles disposent de différents droits de préemption (via la SAFER, les PAEN, ENS, ZAD, DUP*) lui permettant la maîtrise foncière des surfaces à enjeux. Les collectivités peuvent ensuite louer leur bien avec un bail rural environnemental leur garantissant de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

*Voir lexique

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

RÉSEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 01 45 23 42 19

contact@amap-idf.org • www.amap-idf.org

➔ ENCOURAGER L'ÉMERGENCE D'ALTERNATIVES :

ENJEUX

Les habitants d'Île-de-France sont souvent éloignés du monde agricole, sans possibilité de voir le travail des agriculteurs au fil des saisons ; spectateurs d'une agriculture francilienne qui alimente des filières déconnectées du territoire, le lien entre producteurs et consommateurs s'est distendu. Recréer ce lien passera par la réalisation de projets citoyens locaux.

ILS SONT PASSÉS À L'ACTION

- La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (78) a soutenu la création d'un jardin d'insertion.
- À Magny les Hameaux (78), la commune a participé au développement de végétaux comestibles, notamment en donnant des arbres fruitiers plantés par les habitants.
- Deux-Sèvres, lancement d'un Réseau d'approvisionnement local et solidaire (RESALIS) par le conseil général mettant en relation citoyens producteurs, restauration collective.
- Les collectivités du Val de Drôme ont créé la Biovallée : il s'agit d'un éco-territoire innovant en matière d'écologie et notamment d'agriculture biologique, avec pour objectif d'atteindre 50 % d'agriculteurs bio en 2015, fortement organisés autour de la transformation et la commercialisation.

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

RÉSEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE

24 rue Beaubourg, 75003 Paris • 01 45 23 42 19

contact@amap-idf.org • www.amap-idf.org

IDENTIFIER

ENCOURAGER LES INITIATIVES

- En soutenant les collectifs, les paysan-ne-s, par des appels à projets visant à promouvoir les circuits courts.
- Repérer les collectifs organisés ou informels qui sont déjà actifs dans le domaine de l'alimentation de proximité, de l'agriculture urbaine, de l'écologie.

INITIER

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

- Éduquer au goût, à la saisonnalité, à la qualité des produits dans le cadre scolaire et périscolaire, ou auprès du public retraité.
- Créer des espaces où les citoyens peuvent essayer, tester à petite échelle, se rencontrer à travers la création de jardins (ouvriers, familiaux, d'insertion), de jardinières urbaines (mouvement des Incroyables Comestibles par exemple).

AGIR

ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE LA COMMUNE

- Supprimer l'usage de pesticides pour l'entretien des espaces, tendre vers des pratiques écologiques dans la gestion des espaces non bâtis ou naturels.
- Généraliser l'approvisionnement en produits biologiques et locaux, dans la restauration communale et sociale.
- Améliorer la qualité paysagère et environnementale de l'espace communal (haies, plates-bandes fleuries, plantations).

DÉVELOPPER

LES CITOYENS ACTEURS DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

- Faire entrer les citoyens dans les commissions en charge de la gestion de la restauration, de l'entretien des espaces, pour faire évoluer les pratiques selon les besoins exprimés.
- Organiser collectivement une garantie participative de la qualité alimentaire en confiant aux citoyens la vérification de la production (système SGP - Nature Et Progrès).